



Dossier de notification

Projet de pylône de radiocommunication Shared Tower Inc.

5677, chemin Wellington 86, Ariss, ON N0B 1B0 (43.572853, -80.354414)

Numéro de dossier de Shared Tower Inc.: STC0455

Shared Tower Inc. propose une nouvelle pylône au 5677, chemin Wellington 86, à Ariss, en Ontario. L'objectif de la pylône proposée est de renforcer le réseau de télécommunications afin de mieux répondre aux demandes croissantes de connectivité des consommateurs, de l'économie numérique et des mesures de santé et de sécurité dans la communauté.

Qu'est-ce qui est proposé?

Shared Tower propose l'installation d'un pylône autoportante de 65 mètres pour résoudre directement les problèmes de mauvaise qualité de service cellulaire et avoir un impact positif sur la connectivité dans la région. La conception de la pylône autoportante a été choisie comme le type de pylône le plus efficace pour prendre en charge l'équipement des futurs services de co-localisation et l'élévation requise pour atteindre l'objectif d'application mentionné précédemment. Cette hauteur est nécessaire pour offrir une couverture optimale dans la région pour l'utilisation de la voix et des données. Plus important encore, cette hauteur permettra également à d'autres opérateurs de se co-localiser sur la pylône proposée à l'avenir, ce qui limitera le nombre total de structures de pylône requises dans la communauté d'Ariss.

La pylône proposée comprendra un abri mécanique verrouillé et surveillé électroniquement. Une clôture sera installée au de la base de la pylône et l'abri pour équipements comprendra un point d'accès fermé et verrouillé.

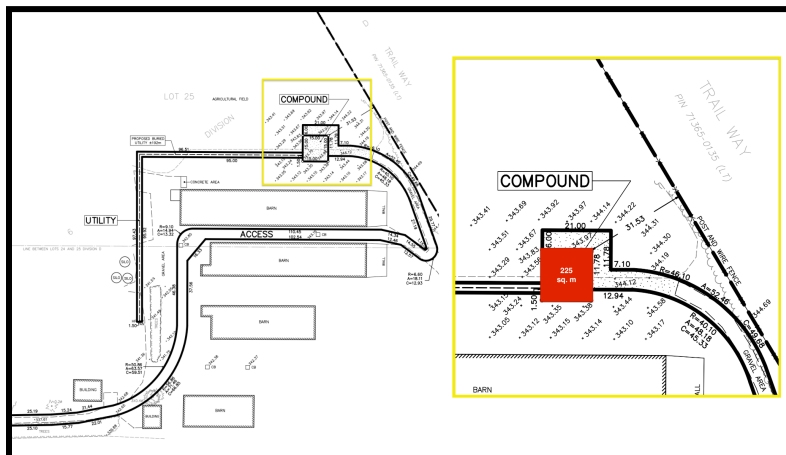


Figure 1 : Disposition composée

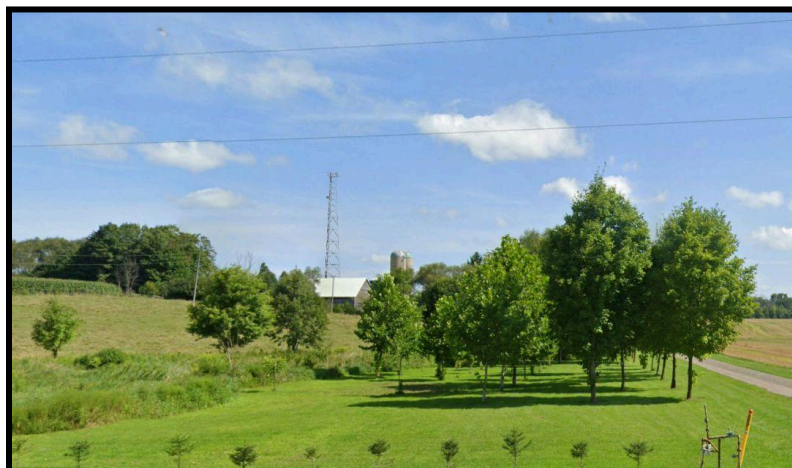


Figure 2 : Rendu

Emplacement du pylône

La pylône de télécommunications avec son équipement autonome à sa base est proposée sur la propriété du **5677, chemin Wellington 86, Ariss, ON** aux coordonnées géographiques suivantes : **43.572853, -80.354414**.

Une vue aérienne de l'emplacement du site est illustrée ci-dessous.

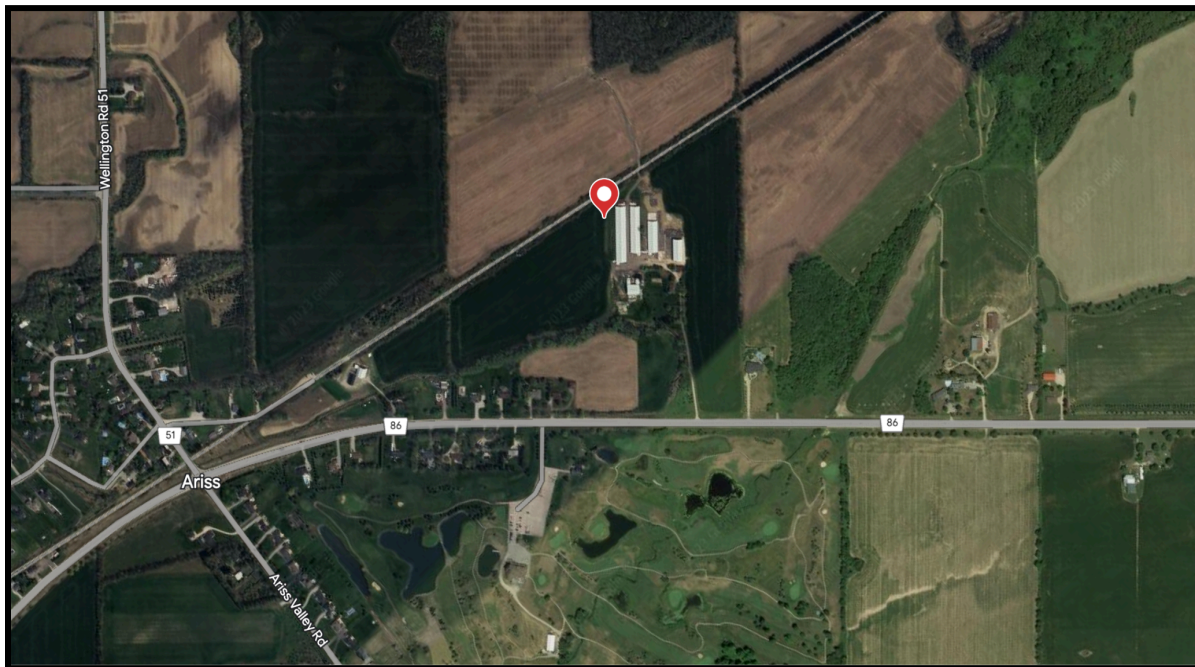


Figure 3 : Emplacement de la tour/du complexe

Pourquoi cette installation est-elle nécessaire ?

Shared Tower Inc. a identifié le besoin d'améliorer la couverture du réseau de télécommunications dans cette région de Guelph-Eramosa. En tant que développeur de pylônes indépendant des opérateurs, nos pylônes permettent à plusieurs opérateurs cellulaires de colocaliser et de partager des équipements, réduisant ainsi le besoin d'installations supplémentaires dans la région. La conception de la pylône proposée offre suffisamment d'espace et de capacité de charge pour accueillir des antennes supplémentaires, si d'autres opérateurs souhaitent installer des équipements pour répondre aux besoins de leur réseau à cet endroit.

Les problèmes de mauvaise réception cellulaire ont un impact considérable sur la communauté d'Ariss et les zones environnantes. Les structures actuellement en place ne fournissent pas une couverture adéquate pour ces régions. Afin de remédier à cette lacune majeure en matière de couverture, la pylône proposée est conçue pour accueillir la charge initiale et future de trois fournisseurs de services cellulaires ainsi que des équipements sans fil fixes supplémentaires au besoin, limitant ainsi la nécessité d'infrastructures supplémentaires pour desservir la région. Cette solution de couverture résoudra directement les problèmes de mauvaise qualité de service cellulaire et aura un impact positif sur la connectivité dans la région.

Avant de proposer une nouvelle installation de télécommunications, Shared Tower Inc. a examiné l'emplacement des pylônes de télécommunications existants pour des opportunités de co-localisation. Les pylônes existants les plus proches de la tour proposée sont une installation de Bell située à environ 4 km au nord du site et une installation de Rogers située à environ 3,18 km au sud du site. Ces emplacements offrent des opportunités limitées de co-localisation en raison de leur hauteur et de leur distance par rapport à la zone touchée, ce qui représente un important déficit de couverture.

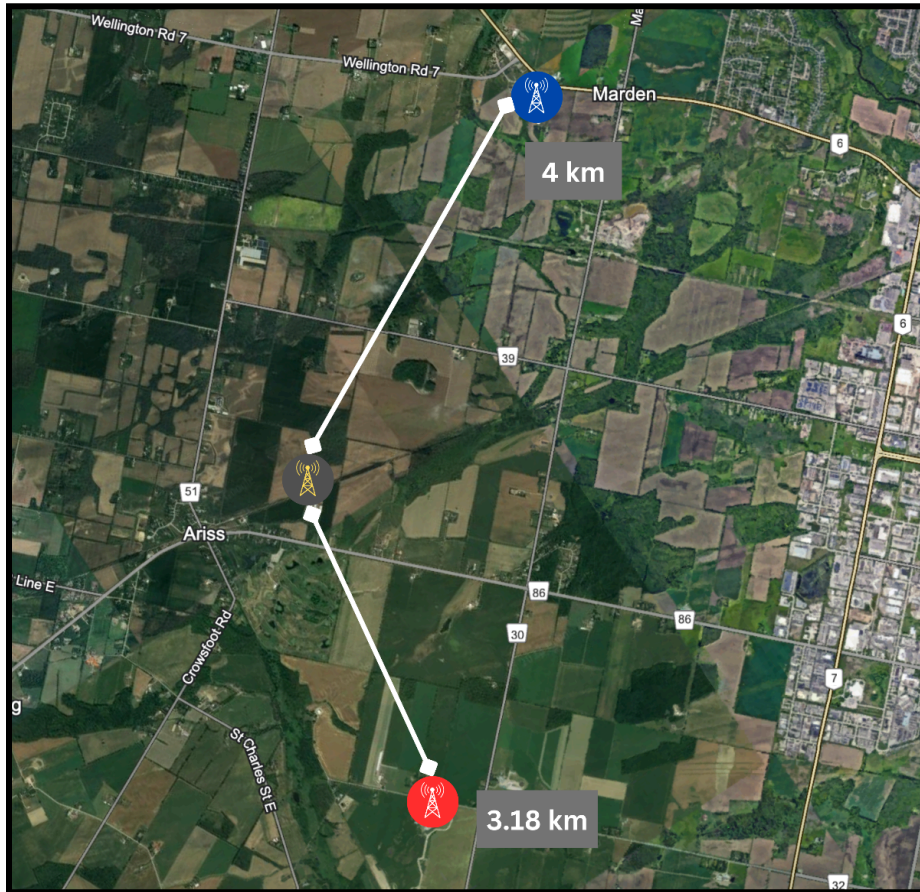


Figure 4 : Sites de télécommunications existants à proximité de la tour proposée

Commentaires sur cette proposition

Le public est invité à demander des informations supplémentaires ou à fournir des commentaires écrits à :

Personne-ressource de la demande:

Sandra Hallig
Shared Tower Inc.
1300, chemin Cornwall, unité 101
Oakville, ON L6J 7W5
Courriel : shallig@sharetower.ca

Coordonnées municipales :

Amanda Roger, Planning Technician &
Secretary-Treasurer, Committee of Adjustment
8348, chemin Wellington 124, C.P. C.P. 700
Rockwood (Ontario) N0B 2K0
Courriel : planning@get.on.ca

Session d'information publique:

Quand : mercredi 1er mai · 18h00 – 19h30
Où : Marden Community Centre,
7384, chemin du comté de Wellington. 30, Guelph (Ontario) N1H 6J2

TOUTE PERSONNE peut soumettre des commentaires écrits à la personne énumérée ci-dessous avant la fin de la journée du **11 mai 2024**, concernant cette demande. Veuillez faire référence à **STC0455** dans votre correspondance.



Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE)

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISED) est l'organisme directeur des installations de ce type et peut être contacté à :

Bureau d'ISDE : Bureau de district du Sud-Ouest de l'Ontario

4475, chemin de service Nord, bureau 100, Burlington, ON L7L 4X7

Tél. : 1-855-465-6307; Fax : 905-639-6551

Courriel : ic.spectrumswo-do-spectrebdsoo.ic@canada.ca

Informations générales sur l'infrastructure sans fil : <http://www.ic.gc.ca/towers>.

Des informations générales sur les systèmes d'antennes sont disponibles sur le site web de Gestion du spectre et des télécommunications d'ISDE: <http://www.ic.gc.ca/tours>.

Consultation publique

Le canton de Guelph-Eramosa dispose d'un processus établi en vertu duquel cette demande de pylône proposée sera traitée. Le processus de consultation publique du canton de Guelph-Eramosa a été examiné pour garantir que les exigences minimales seront respectées par Shared Tower Inc.

Exigences locales pertinentes en matière d'utilisation du sol

Les pylônes et les systèmes d'antennes de radiocommunication sont exclusivement réglementés par la législation fédérale en vertu de la Loi sur la radiocommunication et administrés par ISDE. Par conséquent, la législation provinciale telle que la Loi sur le gouvernement municipal, *Municipal Government Act*, y compris les exigences locales pertinentes en matière d'utilisation du sol, ne s'applique pas à ces installations. Il est important de comprendre qu'ISDE exige que les promoteurs suivent les lignes directrices de radiocommunication et prendront une décision sur la faisabilité de la construction d'un pylône.

Conformité au Code de sécurité 6 de Santé Canada

Le rôle de Santé Canada est de protéger la santé des Canadiens, et le ministère a entrepris de rechercher et d'étudier tout effet potentiel sur la santé associé à l'exposition à l'énergie électromagnétique. Santé Canada a élaboré des lignes directrices pour une exposition humaine sûre aux énergies RF, communément appelées Code de sécurité 6.

Le Code de sécurité 6 a été adopté par ISDE Canada et est inclus dans ses documents réglementaires sur les licences de radiocommunications et les exigences opérationnelles. ISDE Canada exige que tous les promoteurs et exploitants veillent à ce que leurs installations et appareils soient conformes au Code de sécurité 6 en tout temps. Shared Tower Inc. atteste que le système d'antennes de radiocommunication décrit dans ce rapport respectera les limites du Code de sécurité 6 de Santé Canada, telles qu'elles peuvent être modifiées de temps à autre, pour la protection du grand public, y compris les effets combinés des co-localisations d'opérateurs supplémentaires et des installations à proximité dans l'environnement radio local.

Pour plus d'informations sur le Code de sécurité 6, veuillez visiter le site de Santé Canada suivant: <http://www.santecanada.gc.ca/>.

Pratiques d'ingénierie

Shared Tower Inc. atteste que le système d'antennes de radiocommunication tel que proposé pour ce site sera construit conformément aux normes pertinentes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) pour les sites de pylônes de télécommunications et qu'il sera conforme aux bonnes pratiques d'ingénierie, y compris en termes d'adéquation structurelle.



Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

Shared Tower Inc. atteste que le système d'antenne radio tel que décrit dans ce dossier de notification sera conforme à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012 (LCEE 2012). Le gouvernement fédéral a révisé la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale en juillet 2012. Seules les antennes de radiocommunication et les structures de soutien qui font partie de projets désignés par le Règlement désignant les activités concrètes ou autrement désignés par le ministre de l'Environnement comme nécessitant une évaluation environnementale sont soumises à la LCEE 2012.

Exigences de balisage d'obstacle aérien de Transports Canada

Shared Tower Inc. Canada atteste que le système d'antennes de radiocommunication décrit dans ce dossier de notification sera conforme aux exigences de sécurité aérienne de Transports Canada / NAV Canada. Lorsque Transports Canada / NAV Canada auront déterminé si des mesures de sécurité aérienne sont nécessaires pour l'installation, ces informations seront fournies à la municipalité.

Divulgence publique des commentaires

Les soumissions reçues feront partie du processus de consultation publique d'ISDE en vertu de la Circulaire de procédures à la clientèle CPC-2-0-03 en matière de gestion du spectre et télécommunications, circulaire des procédures concernant les clients, et pourront être rendues publiques dans le cadre d'un rapport remis aux parties intéressées, à la municipalité et à ISDE.